



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTE FIXANT  
LA COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU LOIR-ET-CHER  
POUR LES ÉLECTIONS 2021**

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66,

**VU** le code électoral,

**VU** la loi n°2016-298 du 14 mars 2016, relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat,

**VU** le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts des eaux et forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre – Val de Loire, préfète du Loiret,

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** l'arrêté du 15 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Florence GOUACHE, secrétaire générale aux affaires régionales de la région Centre-Val de Loire,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 avril 2021 portant composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Loir-et-Cher, publié au recueil des actes administratifs le même jour,

**SUR** proposition de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales du Centre-Val de Loire ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : A l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2021 portant composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Loir-et-Cher, pour la section industrie, il convient de lire « 0 à 19 salariés » et « 20 salariés ou plus » au lieu de « 0 à 9 salariés » et « 10 salariés et plus ».

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loir-et-Cher dont ampliation sera adressée :

- au Préfet du Loir-et-Cher,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher,
- à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie et des finances,
- à CCI France.

Fait à Orléans, le 10/08/2021

La Préfète,

Pour la Préfète de région et par délégation  
La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

  
Florance GOUACHE